

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VIENNE
COMMUNE DE
NUEIL-SOUS-FAYE
Place Saint Georges
NEIL-SOUS-FAYE
86200

☎ 05.49.22.50.67.

Courriel :
nueil-sous-ye@wanadoo.fr

Nombre de Conseillers :
En Exercice : 11
Présents : 11
Représentés : 00
Votants : 09

L'an deux mil quinze, le onze mai à vingt heures trente, les membres du conseil municipal de la commune de NUEIL-SOUS-FAYE, dûment convoqués en date du 06 mai 2015, se sont réunis à la mairie – salle du conseil en séance publique, sous la présidence de Monsieur Christian RITOUX, Maire.

PRÉSENTS : RITOUX Christian, PÉAN François, COTTARD Carmen, CRUZEIRO Marie-Ange, BLIN Jean-Marc, BOS Corinne, JOUHANNET Annie, THIROUIN Pierre-Yves, SCHRAAUWERS Etienne formant la majorité des membres en exercice.

S'ABSTIENNENT MME RANCHER Cyrille, MR HÉRIGAULT Fabrice,
Madame CRUZEIRO Marie-Ange a été élue secrétaire de séance

DELIBÉRATION N°2015/05/01

Mr Le Maire fait état au Conseil Municipal

**AVIS SUR LA
DEMANDE
D'AUTORISATION
DEPOSEE PAR LA SNC**

- Du courrier de la préfète de la Région Poitou-Charentes reçu en Mairie le sept mars 2015 contenant le dossier présenté par la SNC Ferme Eolienne de Nueil-sous-Faye, pour l'exploitation d'un parc éolien sur le territoire de la commune
- Que le conseil doit délibérer pour donner son avis sur ce projet au plus tard dans les quinze jours suivant la clôture du registre d'enquête
- Que la clôture d'enquête est effective au dix-huit mai 2015.

Le conseil municipal émet à l'unanimité un avis favorable au projet de la société SNC Ferme Eolienne de Nueil sous Faye

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Pour copie conforme.
Au registre sont les signatures:

Certifié exécutoire
Dépôt en Sous-Préfecture

Publié ou notifié

Le Maire,
Christian RITOUX



ANNEXE 10

Mairie
de
SERIGNY

Le Bourg
36000 SERIGNY

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers

En exercice : 11

Présents : 10

Votants : 10

L'an deux mil quinze, le six mai à vingt heures trente,
Le conseil municipal de la commune de Sérigny, dûment convoqué, s'est réuni en
session ordinaire, à la mairie, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de M.
CHABINEAU Marc, Maire
Date de la convocation : 30 avril 2015

Étaient présents : M. CHABINEAU Marc, M. FAULCON Jean-Emmanuel, Mme
BERTHELOT Jocelyne, M. BENOIT Christophe, M. BONHOMME Pierre, Mme
CHAMBALLON Valérie, M. FAULCON Jean-Marie, M. GILBERT Benoît, Mme
LACLIE Corinne, Mme LAPARRA Isabelle.

Était excusée : Mme CARDINBAU-RAT Sandra

Mme BERTHELOT Jocelyne a été désignée comme secrétaire de séance.

N° 20150506-18

**Objet : Avis favorable sur le projet d'un parc de 4 éoliennes
à Nueil sous Faye (86)**

Monsieur le Maire présente le projet concernant l'exploitation d'un parc de 4 éoliennes à Nueil
Sous Faye (86), activité relevant de la réglementation des installations classées pour la protection de
l'environnement. Il indique que la commune est comprise dans un rayon d'affichage prévu à la
nomenclature des installations classées, et que l'enquête publique aura lieu du 13 avril 2015 au 18 mai
2015 en mairie de Nueil sous Faye (86).

En date du 3 mars 2015, la préfecture de la Vienne a adressé un courrier invitant le conseil
municipal à se prononcer sur ce projet dès le début de l'enquête et dans les 15 jours suivants la
clôture.

Monsieur le Maire invite le conseil municipal à délibérer.

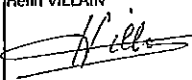
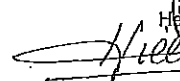

Après discussion et débat, le conseil municipal de Sérigny approuve le projet d'un parc de 4
éoliennes à Nueil sous Faye (86) car ces moteurs actionnés par le vent s'inscrivent plutôt bien dans le
paysage et constituent une énergie renouvelable écologique contrairement à l'énergie nucléaire. Ils
sont 100% recyclables.

Fait et délibéré le 6 mai 2015
Le Maire
Marc CHABINEAU



PAR PREFECTURE

086-218602605-20150506-20150506_18-DE
Recu le 18/05/2015

		2015	5	N°1
<p>REPUBLIQUE FRANÇAISE DEPARTEMENT DE LA VIENNE ARRONDISSEMENT DE CHATELLERAULT-LOUDUN COMMUNE DE CEAUX EN LOUDUN ***** Nombre de conseillers en exercice : 15 Présents : 14</p>		<p>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE CEAUX EN LOUDUN ***** SEANCE DU 6 Mai 2015 L'an Deux Mil Quinze, le Mercredi 6 Mai à 20 H, Le Conseil municipal de Ceaux en Loudun s'est réuni sous la présidence de Henri VILLAIN en qualité de Maire. PRESENTS: Michel LUSSE, Elyette BERTHON, Jean-Bernard RIAUTET, Adjoint; Nicolas BOISSELLIER, Christian GOUIN, Michel BAYOL, Danielle POISSON, Jean-Marie ACIER, François MEUNIER, Régine ARISTON, Benoît LOTTET, Arlane LETANNEUR. Excusée: Mme Juliette BIGOT ayant donné pouvoir à Benoît LOTTET. Secrétaire: M. Jérôme BRINET</p>		
<p>Objet de la délibération:</p> <p>Demande d'autorisation d'exploitation d'un parc éolien sur le territoire de la commune de Nueil- Sous-Faye : avis du conseil municipal</p>		<p>Le Maire présente le projet éolien sur le territoire de la commune de Nueil-sous-Faye.</p> <p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, procède au vote à main levée :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 14 présents et 1 pouvoir, 2 contre et 13 pour. • Donne un avis favorable. 		
<p>certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de la réception en Sous-Préfecture le 09 Mai 2015 et de la publication le 09/05/2015</p> <p>A ceaux en loudun le 07/05/2015 signature le Maire Henri VILLAIN</p> 		<p>SOUS-PREFECTURE DE CHATELLERAULT RECUE 11 MAI 2015 N° 003214</p>		
		<p>Pour extrait en l'ottée Le Maire Henri Villain 86200 NUIL- S-S-F</p>  		

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CHAVEIGNES

Département d'Indre-et-Loire
Date de la convocation
06 mai 2015
Date d'affichage
06 mai 2015
Nombre de Conseillers :
En exercice : 15
Présents : 12
Votants : 15

Séance du 12 mai 2015

L'an deux mil quinze, le douze mai, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 06 mai 2015, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Philippe DUBOIS, Maire.

Etaient présents : Philippe DUBOIS, Éric DEVIJVER, Alain MONTAS, Marie-Rose MÉRON, Raymond LAMBESEUR, Arlette ARNAULT, Catherine JEAN, Olivier DESMÉ, Dominique DARDENTB, Cynthia DIEU-COURRÈGES, Paul KABELBEL, Éric NAVARRE.

Etaient excusés : Françoise MANCEAU, Pierre LEFEVRE, Francisco LUCIO-DOMINGUEZ.

Françoise MANCEAU a donné pouvoir pour la représenter, parler et voter en son nom à Philippe DUBOIS.

Pierre LEFEVRE a donné pouvoir pour la représenter, parler et voter en son nom à Éric DEVIJVER.

Francisco LUCIO-DOMINGUEZ a donné pouvoir pour la représenter, parler et voter en son nom à Cynthia DIEU-COURRÈGES.

Olivier DESMÉ a été élu secrétaire de séance.

DELIBERATION N°2015-05-12-07
PROJET EOLIEN SUR LA COMMUNE DE NUEL SOUS FAYE
SITUEE DANS LE DEPARTEMENT DE LA VIENNE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que par arrêté du Préfet de la Vienne en date du 24 février 2015, une enquête publique est ouverte du 13 avril au 18 mai 2015 à la Mairie de Nueil-Sous-Faye sur la demande d'autorisation présentée par la SNC Ferme Eolienne de Nueil-Sous-Faye, pour l'exploitation d'un parc éolien sur cette même commune.

Monsieur le Maire expose que la demande d'autorisation de la SNC Ferme Eolienne de Nueil-Sous-Faye comporte un avis du 13 février 2015 de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement (la DREAL Poitou-Charentes) sur la qualité de l'étude d'impact et sur la manière dont il est tenu compte des préoccupations environnementales sur le projet. L'autorité environnementale juge que le projet se situe dans un contexte à très forts enjeux environnementaux (paysage et biodiversité) et pointe d'évidentes lacunes dans l'analyse de l'étude d'impact, tant dans le raisonnement adopté que dans les moyens mis en oeuvre.

En plus des éléments soulevés par la DREAL, Monsieur Le Maire rappelle les autres conséquences qui pourraient être néfastes pour le Richelais :

- ✓ Le projet est en co-visibilité directe avec la Zone de Protection du Patrimoine Architectural Urbain et Paysager de la commune de Faye la Vineuse qui, située sur un des points culminants de la région, dispose d'un patrimoine architectural remarquable.
- ✓ Le paysage sera directement impacté sur la ligne de crête Brasslou, Chaveignes, Champigny-Sur-Veude qui domine la vallée de la Veude et la ville de Richelieu.
- ✓ Au niveau économique et touristique, l'atout principal du Richelais devient son attractivité touristique, basée sur l'authenticité de son territoire et la richesse de son patrimoine. Ainsi, un partenariat fort en matière touristique est en cours d'élaboration entre le Richelais et le Loudunais, souhaitant exploiter au mieux la fréquentation du futur Center Parc. Un projet éolien aux portes du Richelais porterait un coup fatal à cette stratégie de développement.

Suite à ces remarques, les membres du Conseil Municipal donnent leurs avis et arguments.

.../...

Après en avoir délibéré et voté à bulletins secrets, (Nombre de votants : 15, Contre : 7, Pour : 8), le Conseil Municipal ne s'oppose pas au projet de la SNC Ferme Eolienne de Nueil-Sous-Faye, pour l'installation et l'exploitation d'un parc éolien sur la commune de Nueil-sous-Faye.

POUR COPIE CONFORME
Le Maire,

Philippe DUBOIS



Acte rendu exécutoire par l'envoi à la Sous-Préfecture
le
Et affichage le 14 mai 2015

Le Maire,

Philippe DUBOIS



REPUBLIQUE
FRANCAISE

DEPARTEMENT

VIENNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATION DU CONSEIL

MUNICIPAL

Nombre	
- de conseillers en exercice	: 15
- de présents	: 14
- de votants	: 14

De la commune de LA ROCHE-RIGAULT

Séance du 30 mai 2015

L'an deux mil quinze, le trente mai à neuf heures. Les membres du conseil Municipal de cette commune, se sont réunis en séance publique à la mairie, sur convocation qui leur a été adressée par le maire, conformément aux articles L.2121.10, L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents : Mrs James GARAULT, Jean-Yves AUCHER, René LARGEAU, Michel AUCHER, Thierry THADAUME, Mr Cédric RIBANNEAU, Michel RANCHÉ, Jean-Jacques REGULIER, Yannick DESCHEREUX, Vincent LEPINAY, Nicolas MIAU, Mmes Jacqueline THIBAUDAULT, Emmanuelle BARILLOT, Lydie MARCHÉ.

Absente excusée : Mme Colette MARTINEAU.

Monsieur Nicolas MIAU a été nommé secrétaire.

Le Maire présente au Conseil Municipal le dossier descriptif concernant la demande présentée par la SNC Ferme éolienne de Nueil sous Faye pour l'exploitation d'un parc éolien sur la commune de Nueil sous Faye, activité relevant de la réglementation des installations classées pour la protection de l'environnement.

Après en avoir délibéré, suivi d'un vote à bulletin secret, le Conseil Municipal émet un avis favorable (12 oui et 1 non et 1 blanc).

Pour copie conforme
Le Maire
James GARAULT



République Française
Département Vienne
Commune de Maulay

EXTRAIT D'UNE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 29/05/2015

Référence
2015030

Objet de la délibération
AVIS SUR LA DEMANDE D'EXPLOITATION DU PARC EOLIEN DE NUEIL SOUS FAYE

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Prés part au vote
11	7	7

Date de la convocation
22/05/2015

Date d'affichage

Voies
A la majorité
Pour : 4
Contre : 3
Absention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous Préfecture

Le :

Et

Publication ou notification du :

L' an 2015 et le 29 Mai à 18 heures 30 minutes , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances, Salle de la Mairie sous la présidence de RITOUX-BODIN J-M, Maire

Présents : Mme RITOUX-BODIN J-M, Maire, Mmes : AUBERGEON MAGALI, LASNE IRYNA, TAMBOUR ROSE, MM : DOSNE MICHEL, DURAND PIERRE, LAMBERT MAURICE,

Excusé : Mr RENONCOURT JOSE

Absents : Mme CHAFFOIS ALEXANDRINE, Mr BEAUTRAIS PHILIPPE

A été nommée secrétaire : Mme TAMBOUR ROSE

Objet de la délibération : AVIS SUR LA DEMANDE D'EXPLOITATION DU PARC EOLIEN DE NUEIL SOUS FAYE

Madame le Maire fait part au conseil municipal que par arrêté préfectoral n°2015-DRCLAJ/BUPPE-052 en date du 24 février 2015 portant ouverture d'une enquête publique sur la demande d'autorisation présentée par la SNC Ferme Eolienne de Nueil sous Faye pour l'exploitation d'un parc éolien composé de 4 éoliennes et 1 poste de livraison sur la commune de Nueil sous Faye ; les communes concernées par l'enquête publique sont appelées à donner leur avis sur la demande d'autorisation.

Après en avoir délibéré et être passé au vote à bulletins secrets, le conseil municipal :

-émet un avis favorable

4 voix pour ; 3 voix contre

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :
En mairie, le 02/06/2015
Le Maire
J-M RITOUX-BODIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE D'ASSAY

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MAI 2015

L'an Deux Mil Quinze, le 27 mai à 18h30, Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance ordinaire, sous la présidence de Madame GAUCHER, Maire.

Date de la convocation : 20/05/2015

Nombre de conseillers : 11

Présents : 11

Votants : 11

Présents : Mmes Gaucher, Boulangier Mangin et Mrs Mercier, Coulon, Nasils, Fortet, Delforge, Billon, Moulé et Terrien.

Secrétaire de séance : Mme Boulangier

Objet : Avis sur le Projet de ferme éolienne sur la Commune de Nueil Sous Faye.

Madame Le Maire présente au Conseil Municipal l'enquête publique qui est faite concernant l'installation d'une ferme éolienne sur la commune de Nueil Sous Faye.

La Commune d'assay étant comprise dans le périmètre de 6km autour du projet, le Conseil Municipal est appelé à donner son avis.

Après avoir délibéré à 8 voix contre et 3 voix pour, le Conseil Municipal prononce un avis défavorable concernant le projet de la SNC Ferme Eolienne de Nueil Sous Faye.

Pour extrait certifié conforme
Le Maire,

Acte rendu exécutoire après
Dépôt en Sous-Préfecture le
Affichage le
Le Maire,

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mercredi 6 mai 2015

Nombre de Conseillers :

En exercice 11

Présents 10

Votants 10

L'an deux mil quinze, le mercredi 6 mai, à 19 heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de MESSEMÉ, dûment convoqués, se sont réunis en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Madame FRANCOIS Isabelle, le Maire.

Date de la Convocation : le 27 avril 2015

Étaient présents : Mrs, Mmes, FRANCOIS Isabelle, MAILLARD Maryvonne, MAINAGE Paul, BARBIER Daniel, MARTIN Georges, BILLON Françoise, du REAU de la G. Marc, CORDAZ Antoine, GELLY Jérémy, RIAUTET Francis,

Était absent excusé : Mr TURMEAU Francis,

Monsieur Gelly Jérémy a été élu secrétaire de séance.

Enquête Publique Projet Eolien de Nueil sous Faye.

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que nous devons nous prononcer sur le projet éolien de Nueil sous Faye. La commune de Messemé doit donner un avis par délibération avant la fin de l'enquête publique qui a lieu du 13 avril au 18 mai 2015.

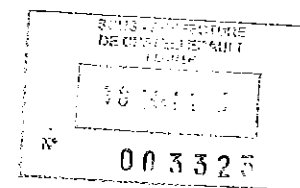
Chaque conseiller a reçu le dossier pour l'étudier et émettre un avis..

Madame le Maire a fait lecture d'un courrier de l'association APACHE, concernant ce projet.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil Municipal ont voté à main levée comme suit :

- Abstention : 3.
- Pour : 2.
- Contre : 5.

Extrait pour copie conforme,
A MESSEME, le 11 mai 2015




Le Maire,
Isabelle FRANCOIS

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA
COMMUNE DE POUANT

Séance du 30 AVRIL 2015

N°2015/12

Le Conseil Municipal de Pouant, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à 20 heures, le 30 avril 2015, dans la salle du conseil de la mairie, sous la présidence de Monsieur Jacques PROUST, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : 20 avril 2015

OBJET

Avis du conseil municipal pour l'exploitation d'un parc éolien sur la commune de Nueil-sous-Faye.

Présents : Mr PROUST, Mme BRILLAULT, Mr POIRIER, Mr TAVEAU, Mr BARREAU, Mme BASSEREAU, Mr BRISSEAU, Mr LECOMTE, Mr SIMONNEAU.

Absents excusés : Mr AUCHER, Mr BOUSSEAU.

Secrétaire : Mr BARREAU

Transmission le :
05 MAI 2015

Dans le cadre de l'instruction du projet éolien de Nueil-sous-Faye, le Conseil Municipal de la commune de POUANT située dans un rayon de 6 kms, est incité à donner son avis sur ce projet dès l'ouverture de l'enquête publique (le 13 avril 2015) et au plus tard dans les 15 jours suivant la clôture du registre d'enquête (18 mai 2015).

Ainsi, il est proposé aux membres présents de voter en répondant à la question suivante :

« Êtes-vous favorable à l'exploitation d'un parc éolien sur la commune de Nueil-sous-Faye »

A la majorité : 5 voix contre, 3 voix pour et 1 vote blanc; les membres du Conseil ont émis un avis défavorable à ce projet éolien.

Résultat du vote

-voix « pour » : 3

-voix « contre » : 5

-vote blanc : 1

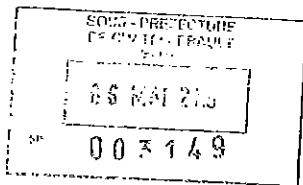
Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

Le Maire : Jacques PROUST



(Signature)



EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE PRINCAY

Séance du 24 AVRIL 2015

N°2015/17

Nombre de conseillers

-en exercice : 11

-présents : 9

-votants : 9

Pour voir :

OBJET

Exploitation d'un parc éolien sur la commune de Nueil-sous-Faye.

L'an deux mille quinze, le 24 avril 2015

Le Conseil Municipal de Princay, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à 20 heures, dans la salle du conseil de la mairie, sous la présidence de Monsieur Frédéric MIGNON, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : 17 avril 2015.

Présents : Mr MIGNON, Mr BARILLOT, Mr BROSSARD, Mr BRAULT, Mme BROCHARD, Mme MENCEL, Mr QUARANTA, Mr ROUX, Mme WEBBE.

Absents excusés : Mr PILLOT, Mr GIRET,

Secrétaire : Mr BARILLOT

Transmission le :
29 AVRIL 2015

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre de l'instruction du projet éolien de Nueil-sous-Faye, une enquête publique est organisée par la préfecture de la Vienne entre le 13 avril et le mai 2015.

La présence de la commune de Princay dans un rayon de 6 kilomètres autour de ce projet appelle le Conseil Municipal à émettre un avis sur la demande d'autorisation.

Il est donc procédé au vote pour la question suivante : « Êtes-vous favorable à l'exploitation d'un parc éolien sur la commune de Nueil-sous-Faye ? »

Réponse favorable : 1

Réponse défavorable : 8

A la majorité, les membres du conseil sont contre ce projet.

Résultat du vote

-voix « pour » : 1

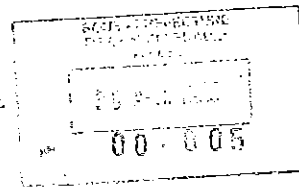
-voix « contre » : 8

- blanc :

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme.

Le Maire : Frédéric MIGNON



(Signature)

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE FAYE-LA-VINEUSE**

séance du 20 MAI 2015

L'an deux mille quinze, le 20 MAI à 18h30, le Conseil Municipal de la commune de Faye-la-Vineuse s'est réuni en Mairie sous la présidence de M. David CAILLETEAU, Maire.

Présents : David CAILLETEAU, Georges CAQUERET, Stéphane CAHAN, David COMMUNEAU, Frédéric LAHAYE, Laurent LÉAU, Chrystèle GUÉRIN, Bernard STHAMAR, Christian MONDRAGON, Brigitta HOREMANS.

Absent excusé : Jacky COURLIVANT.

Secrétaire de séance : Frédéric LAHAYE.

02. ENVIRONNEMENT

AVIS SUR LE PROJET EOLIEN DE NUEIL-SOUS-FAYE (86)

Monsieur le Maire explique que la commune de Faye-la-Vineuse se trouvant dans le rayon de 6 km autour d'un projet éolien présenté par la SNC Ferme Eolienne de Nueil-sous-Faye (86), faisant l'objet d'une enquête publique, le Conseil Municipal doit émettre un avis sur celui-ci. Ce projet porte sur un parc éolien comprenant 4 aérogénérateurs d'une puissance unitaire de 2,53 MW et d'une hauteur totale en bout de pale d'environ 158 m, situé sur la commune de Nueil-sous-Faye (département de la Vienne). Monsieur le Maire présente les grandes lignes de ce projet et fait part de l'avis de l'autorité environnementale ainsi que d'un courrier de l'association APACHE (Association pour la Protection et l'Amélioration du Cadre de Vie, de l'Habitat et de l'Environnement) opposée au projet. Il précise, en outre, que la CCPR (Communauté de Communes du Pays de Richelieu) a émis un avis défavorable en raison de l'impact visuel négatif depuis le Parc de Richelieu. Monsieur le Maire précise qu'il n'est pas opposé par principe sur le développement de l'énergie éolienne mais considère que c'est la localisation du projet qui est contestable. David COMMUNEAU est plutôt favorable à l'énergie éolienne et trouve que le critère esthétique est plutôt subjectif. Toutefois, il regrette que ce type de projet soit porté par des sociétés étrangères et ne présente que peu de retombées positives pour les territoires d'implantation. Georges CAQUERET pense que ce projet présente plus d'inconvénients que d'avantages avec des nuisances esthétiques et sonores non négligeables pour une production électrique modeste.

Monsieur le Maire propose donc d'émettre un avis défavorable et soumet cet avis au vote :

POUR : 8 CONTRE : 0 ABSTENTION : 2 (COMMUNEAU, LAHAYE)

Considérant que le projet présente un impact visuel négatif du fait de sa co-visibilité avec le bourg de Faye-la-Vineuse, au sein d'une ZPPAUP (Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager), et particulièrement la Collégiale Saint-Georges, classée monument historique ;

Considérant que la localisation de ce projet au cœur d'une zone très touristique est susceptible de porter atteinte à ce secteur ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal émet un avis défavorable au projet de Ferme Eolienne de Nueil-sous-Faye (86) et charge Monsieur le Maire de l'adresser au commissaire-enquêteur.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
David CAILLETEAU



Date de convocation : 12/05/2015 Membres en exercice : 11 Membres présents : 10

Acte rendu exécutoire par la transmission en sous-préfecture de Chinon, le 22/05/15
Et après publication ou notification en date du 22/05/15



**PROCES VERBAL DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS
SÉANCE DU 22 mai 2015**

Nombre de conseillers en exercice.....: 19
Nombre de présents.....: 17
Vote par procuration.....: 1
Nombre de votants : 18
Date de convocation du conseil municipal: le 15 mai 2015.

L'an deux mil quinze, le vingt-deux mai, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Hervé NOVELLI, Maire de Richelieu.
La séance a été publique.

Etaient présents : MMES et MM. Hervé NOVELLI, Michel AUBERT, Françoise BRABAN, Etienne MARTEGOUTTE, Véronique BACLE, Alcyme DELANNOY, Alain GROLLAUD, Jean-Claude GARNIER, Frédérique JARDIN, Peggy CASTERMAN, Charlotte de BECDELIEVRE, Marie-Ange de CROUTE, Jacques DROUCHAUX, Edwige FASILLEAU, Lydia LECLERC, Jean-François MALECOT et Philippe THIOT.

Absents excusés : M. Bruno BOUE a donné procuration à M. Michel AUBERT, Evelyne DUMONT

M. Alcyme DELANNOY a été désigné comme secrétaire de séance.

13- PROJET EOLIEN SUR LA COMMUNE DE NUEIL SOUS FAYE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que par arrêté du Préfet de la Vienne en date du 24 février 2015, une enquête publique s'est déroulée du 13 avril au 18 mai 2015 sur la demande d'autorisation présentée par la SNC Ferme Eolienne de Nueil-sous-Faye, pour l'implantation et l'exploitation d'un parc éolien.

Le Conseil Municipal a 15 jours après la fin de l'enquête publique pour délibérer et donner son avis sur ce projet. La communauté de communes du Pays de Richelieu a déjà exprimé son fort désaccord à ce projet, par délibération du 24 avril dernier.

Monsieur le Maire expose que la demande d'autorisation de la SNC Ferme Eolienne de Nueil-sous-Faye comporte un avis de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) du Poitou-Charentes, sur la qualité de l'étude d'impact et sur la manière dont il est tenu compte des préoccupations environnementales. L'autorité environnementale juge que le projet se situe dans un contexte à très forts enjeux environnementaux (paysage et biodiversité) et pointe d'évidentes lacunes dans l'analyse de l'étude d'impact, tant dans le raisonnement adopté que dans les moyens mis en œuvre.

La DREAL fait aussi part de son étonnement quant au fait que le dossier accorde un aussi faible intérêt aux enjeux paysagers aux abords de Richelieu, cité historique protégée par un Plan de sauvegarde et de mise en valeur du patrimoine (PSMV) située à moins de 5 kilomètres du projet, riche d'un patrimoine architectural d'intérêt national.

D'autre part, il n'est pas du tout tenu compte de l'outarde canepetière, espèce protégée, dont on a tant parlé lors du projet de la déviation de Richelieu.

Déviation qui n'est toujours pas terminée en raison de la prise en compte de l'outarde canepetière et des mesures compensatoires qui y sont liées. Or, ce projet se situe dans le même secteur. Comment serait-il possible qu'une autorisation soit donnée pour la construction d'éoliennes de 150 mètres alors que la déviation est bloquée depuis tant d'années et que ces deux projets sont sur le même secteur géographique ?

De plus, l'atout principal de la commune de Richelieu est le tourisme qui est en plein développement, grâce à la richesse de son patrimoine historique bâti. Ce projet serait un coup fatal porté à la stratégie de développement touristique de la commune. Le rapport de la DRAC Centre et de l'architecte des bâtiments de France du secteur émet un avis très défavorable à ce projet car il défigurerait ce patrimoine bâti historique remarquable et unique.

La Sorbonne, par l'intermédiaire du Recteur des universités de Paris et propriétaire du Parc de Richelieu, a indiqué dans un courrier adressé au commissaire enquêteur, que ce projet est de nature à porter gravement atteinte au patrimoine historique. La Chancellerie des universités de Paris émet donc un avis totalement défavorable à l'implantation de la ferme éolienne de Nueil-sous-Faye.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide:

De s'opposer au projet de la SNC Ferme Eolienne de Nueil sous Faye d'implanter et d'exploiter un parc éolien sur la commune de Nueil-sous-Faye,

De charger M. le Maire de notifier cette forte opposition au commissaire enquêteur avant le 2 juin prochain (date limite pour délibération, 15 jours après la clôture de l'enquête publique),

D'autoriser M. le Maire à signer tout document relatif au suivi de ce dossier.

POUR COPIE CONFORME.

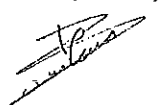
TRANSMIS au représentant de l'Etat le : 29 Mai 2015

RECU par le représentant de l'Etat le :

PUBLIE - NOTIFIÉ le :

ACTE EXECUTOIRE

Le Maire,



M. Hervé NOVELLI